

Répartition des congés formation en fonction du corps (année 2009 - 2010)

Corps	Nombre de mois	Nombre de demandeurs	Nombre de collègues qui obtiendraient un congé (1)	% : nombre de congés / demandeurs	Nombre de demandes nécessaires pour avoir un congé par corps (2)
Agrégés	81	48	11	22,9	CAPA : 4/06
Certifiés	508	562	61	10,8	CAPA : 20/05
EPS	70	47	5	10,6	
PLP	152	33	17	51,5	
PEGC	0	0	0	0	
COP	20	10	2 ou 3	20 à 30	CAPA : 28/05
CPE	24	37	2	5,4	CAPA : 26/05
Supérieur	22	6	3	50	
Non-titulaires	30	16	3	18,7	
Total	906 mois / 75 ETP				

(1) en règle générale, le rectorat prend en compte le premier vœu formulé par le collègue (10 mois pour un congé à temps complet, 6 mois pour un congé du 1/9/2009 au 28/02/2010, 5 mois pour un mi-temps sur l'année. Pour les 2 derniers cas, les collègues retenus seront prioritaires pour l'année suivante)

(2) certains demandeurs pourront avoir le nombre nécessaire de demandes, voire plus, mais ne pas obtenir de congé en raison des restrictions émises par le rectorat commentées ci-dessus